

# Damien Thiéry rester a le seul bourgmestre non nommé

■ La ministre flamande de l'Intérieur, la N-VA Liesbeth Homans l'a confirmé.

Le porte-parole de Liesbeth Homans (N-VA), ministre flamande des Affaires intérieures, confirme l'information : son gouvernement a décidé de ne pas nommer Damien Thiéry au poste de bourgmestre de Linkebeek. Cette décision sera officiellement transmise à l'intéressé incessamment. Le député MR (venu du FDF fin 2013) reste donc le seul bourgmestre non nommé des six communes à facilités de la périphérie bruxelloise. Il disposera de trente jours pour éventuellement s'opposer à cette décision via un recours au Conseil d'Etat qui aura, à son tour, 90 jours pour statuer. Si celui-ci donne raison à Damien Thiéry, il sera nommé de facto.

## Déjà débouté

Mais rien n'est moins sûr. Fin juin en effet, ce même Conseil d'Etat se prononçait quant à trois recours introduits par des mandataires francophones de la périphérie. A cette occasion, Véronique Caprasse (FDF) a été nommée bourgmestre de Crainhem alors que François van Hoo-brouck était débouté tout simplement

parce qu'il n'était plus bourgmestre de Wezembeek-Oppem depuis un certain temps (le recours n'avait donc plus lieu d'être, a estimé le Conseil d'Etat). L'arrêt avait également rejeté le recours introduit par Damien Thiéry, que la Flandre avait refusé de nommer suite à l'envoi de convocations électorales en français. L'assemblée générale du Conseil d'Etat avait motivé son arrêt en estimant que le mayor linkebeekois s'était écarté des injonctions flamandes alors qu'il agissait au nom des autorités régionales flamandes pour organiser les élections communales.

Mais le Conseil d'Etat avait été un peu plus loin en jugeant disproportionnée l'interprétation flamande de la loi véhiculée par la fameuse circulaire Peeters obligeant les citoyens francophones de communes à

*“Le  
gouvernement  
flamand devra  
respecter à terme  
la décision du  
Conseil d'Etat [...]  
Personne n'est  
au-dessus*

*de la loi.”*

## DAMIEN THIÉRY

Le 30 juin dernier alors que sa nomination était refusée.

facilités à demander des documents dans leur langue pour chaque démarche administrative. Pareille demande, exprimée tous les quatre ans, suffisant largement à l'assemblée générale. Début juillet, Damien Thiéry s'appuyait sur cette nouvelle jurisprudence pour convaincre le conseil communal de Linkebeek d'à nouveau présenter son nom aux autorités flamandes en vue d'une éventuelle nomination. Celles-ci avaient 60 jours pour statuer. Ce délai arrive à expiration ce mardi ou ce mercredi, mais la décision de “non-nomination” a donc déjà été prise.

Cette décision est elle de nature à influencer les négociations en cours au niveau fédéral ? L'avenir devrait le dire. Pour rappel, N-VA, CD&V et Open VLD, les trois partis de la nouvelle majorité flamande, sont aussi ceux qui négocient avec le MR en vue de former une coalition de droite au niveau national. Chez les libéraux, il se confirme que la tentation de nommer Damien Thiéry au futur gouvernement fédéral existe.

**Mathieu Colleyn**